

plus sûr et passe dans les montagnes presque partout où l'homme peut aller ; cet animal est précieux pour le pays.

« Le district de Papenoo a commencé à récolter du foin pour la nourriture des chevaux ; je ne saurais trop engager les autres districts à suivre cet exemple, soit en récoltant le foin qui se perd aujourd'hui sur place, soit en semant le maïs, le doura, etc., en un mot, une de ces graines quelconques produisant le fourrage pour la nourriture des chevaux et du bétail. Les sommes dépensées par le Gouvernement et les particuliers à l'extérieur, chaque année, seront nécessairement acquises aux Taïtiens qui se livreront à ce travail très facile et d'un profit certain, puisque la vente est assurée sur place.

« Pour vous initier peu à peu aux relations commerciales, sans faire votre éducation à vos dépens, il a été créé un comité de commerce et d'agriculture. Ses membres sont payés par le Gouvernement français ; ils ne peuvent faire aucun bénéfice ni sur vous, ni sur la vente ; tout en tenant les comptes des denrées produites par chaque district, ils assurent l'écoulement de ces denrées à bord des navires sur rade de Taïti.

« Les fonds provenant de ces ventes sont la propriété des districts ; ils doivent servir à encourager l'agriculture, soit en donnant des outils, soit en donnant une récompense pécuniaire à ceux reconnus les plus zélés pour la prospérité agricole du pays ; vous-mêmes, vous jugerez et décernerez ces encouragements.

« Comme je vous l'ai déjà dit, ces comptes sont tenus pour chaque district ; chaque chef de district peut les demander pour en prendre connaissance quand il le désire, en s'adressant au président du comité. Je soumettrai, au reste, ces comptes à votre examen.

« De petits navires seront affectés le plus tôt possible, à Moorea, Taïti et Tairapu, pour assurer le transport de vos produits, car, je vous le répète, je veux vous aider autant que je le pourrai dans l'intérêt des terres du Protectorat.

« Il est une recommandation qui vous a été faite par la Reine ; je dois vous la présenter aussi avant de vous laisser à vos travaux : c'est celle de ne pas abuser de la loi votée par vous à l'unanimité dans la session dernière relativement aux boissons. Si le vin est utile à l'homme qui travaille et lui donne plus de force pour supporter ses fatigues, c'est à la condition qu'il n'en abuse pas ; s'il en abuse, il détruit, au contraire, ses forces et s'assimile à la brute ; un remède, quelque bon qu'il soit, doit être pris avec modération, sinon il tue le malade au lieu de le guérir. Il en est de même du vin et surtout de l'eau-de-vie ; si un peu ranime les forces, beaucoup nous tue.

« Je vois avec plaisir le nombre des députés des Paumotu plus considérable que l'année dernière ; c'est une preuve que la grande famille taïtienne se recompose, et que ces îles ne veulent pas non plus rester en arrière.

« Ce que j'ai dit aux hommes de Taïti et de Moorea s'adresse aussi à vous, hommes des Paumotu ; vous êtes ici pour parler librement, faire connaître vos besoins et vos vœux.

Le Gouvernement du Protectorat est pour vos terres comme pour celles de Taïti et de Moorea ; vos fils seront accueillis par les Français de la même manière que les Taïtiens. Ne craignez pas à votre retour